



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 77307

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'indemnisation des personnes ayant contracté la sclérose en plaque suite à une vaccination obligatoire dans le cadre professionnel. En effet, les personnes travaillant en milieu hospitalier doivent être vaccinées contre l'hépatite B. Des établissements hospitaliers ont reconnu que la sclérose en plaque pouvait être imputée à cette vaccination et reconnue comme un accident du travail avec un taux d'invalidité élevé. Il demande donc au ministre ce qu'il envisage pour l'indemnisation de ces victimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77307

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10137